Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20261009-2026_09_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CREHEN, régulièrement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame COTIN Marie Christine, Maire.

PRESÉNTS : Marie-Christine COTIN, Alain MACÉ, Chantal DETOT, Suzanne LEVAVASSEUR, Patricia RENOUARD, Gilbert BIARD, Béatrice BURLOT, Marie-Annick CLOGENSON, Marcel MALLET et Régine SOLLIER

ABSENTS EXCUSÉS : Claudine LONCLE, Martine JOUFFE, Giorgio VALLARINO et Alain SAËZ

--- ===0=== ---

ACCEPTATION DE DONS

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'acceptation de dons relève de ses attributions en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants au bénéfice du CCAS :

✓ Dons divers :
- Don en chèque d'un montant de 50 €
- Dons en espèces d'un montant total de 50 €

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

Décident, à l'unanimité, d'accepter les dons suivants au bénéfice du CCAS :

✓ Dons divers :
- Don en chèque d'un montant de 50 €
- Dons en espèces d'un montant total de 50 €

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Marie-Christine COTIN.